MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE

Territoire du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 2 FEVRIER 2017
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2017_CT2_054

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Adhésion de la Métropole au Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Hélène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Forêt

■ **Séance du 2 février 2017**

06_2_02

■ Adhésion de la Métropole au Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Environnement, développement durable, agriculture et forêt

■ **Séance du 30 mars 2017**

■ Adhésion de la Métropole au Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Réseau des Grands Sites de France est une association qui regroupe plus de 40 membres, collectivités gestionnaires de Grands Sites de France déjà labellisés, ou en projet.

Force de proposition dans la réflexion nationale et internationale sur le devenir de hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur protection face à une pression touristique et urbaine croissante, il représente les collectivités gestionnaires des Grands Sites de France labellisées et en projet.

A ce titre, il est consulté par le ministère de l'environnement dans le cadre de l'instruction de demande de label, ce qui sera le cas en 2017 pour le dossier de renouvellement du label pour Sainte-Victoire.

Il apporte à ses membres un appui technique et des compétences multidisciplinaires en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, banques de données et d'expériences, publications, formations, rencontres nationales…

A titre d'exemple, les rencontres nationales 2016 se sont déroulées sur le territoire du Grand Site Sainte-Victoire. Elles ont accueilli 250 personnes, tous les Grands sites étant représentés, sur le thème des « outils de la gestion paysagère ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture :

Le Réseau s'attache à valoriser et promouvoir les Grands Sites de France et leurs initiatives. Il développe des outils communs de découverte et de communication. Il contribue à l'attractivité de la destination France, et agit à l'international au travers du Pôle international francophone de formation et d'échanges qu'il anime.

Le Grand Site Sainte-Victoire fait partie des fondateurs du Réseau des Grands Sites de France créé en 2000. Son élu représentant est membre du Bureau de cette association et son équipe est impliquée depuis l'origine dans la vie du Réseau.

Pour 2017, il est proposé de renouveler l'adhésion à cette association.

L'adhésion au Réseau comprend une part fixe et une part variable en fonction du budget annuel de la structure adhérente.

Sur cette base, la cotisation de la Métropole pour l'adhésion du Grand Site Sainte-Victoire au Réseau des Grands Sites de France s'élèverait en 2017 à 4.900 euros.

Par ailleurs, il sera proposé à la Métropole de désigner son représentant au sein de cette association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La circulaire ministérielle du 21 janvier 2011 relative à la politique des Grands Sites ;
- La délibération n°ENV 004-1135/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 relative à la dissolution du Syndicat Mixte Départemental des massifs Concors et Sainte-Victoire et aux modalités d'intégration, d'organisation et de gouvernance au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour pérenniser l'action du Grand Site Saint-Victoire;
- La délibération n°ENV 001-1443/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 portant sur les modalités d'organisation pour pérenniser l'action du Grand Site Sainte-Victoire ;

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture :

Article 1 :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence décide de l'adhésion du Grand Site Sainte-Victoire à l'association du Réseau des Grands Sites de France ;

Article 2 :

Est décidé le règlement de la cotisation, d'un montant de 4.900 euros, pour l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Réseau des Grands Sites de France au titre de l'année 2017 ;

Article 3 :

Est décidé le prélèvement des crédits nécessaires inscrits à l'état spécial du Territoire Chapitre 011/nature 6281/fonction 76, du budget primitif 2017 ;

Article 4 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer toute pièce administrative relative à ce dossier.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Agriculture et forêts, paysages

Danièle GARCIA

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture :

2017_CT2_054

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Adhésion de la Métropole au Réseau des Grands Sites de France pour le Grand Site Sainte-Victoire

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 02 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-2017_CT2_054-DE
Date de télétransmission : 10/03/2017
Date de réception préfecture :